



Notre politique a l'égard de la consommation de cannabis.

Inhaler la fumée secondaire d'une cigarette est désagréable et nuisible pour la santé mais ne comporte pas d'effets psychotropes comme le fait le cannabis, surtout au non initiés.

Or, dans le contexte de la légalisation , une certaine forme d'encadrement s'impose.

L'auberge est dans son ensemble non fumeur.

La loi provinciale sur le tabagisme demande aux fumeurs d'en faire usage à 9 mètres de toute entrée, fenêtre ou système de ventilation. La consommation de cannabis sera tolérée dans la pergola face à l'hôtel seulement.

Merci de votre collaboration ,

La Direction